

les états de l'empereur. Je fais cette distinction, parce qu'il ne paraît pas que ces divers degrés de la hiérarchie ecclésiastique aient été établis partout. Dans le diocèse de Lyon, par exemple, on ne voit pas trace d'archidiaconés. Au contraire, le chorévêque semble y avoir persisté plus longtemps qu'ailleurs, car on en voit encore un vers 860(1).

Au reste, à cette époque, il règne une grande confusion dans la hiérarchie ecclésiastique comme dans la hiérarchie civile, et c'est de là, sans doute, que datait l'étrange diversité qu'on rencontrait encore avant la Révolution dans les subdivisions diocésaines. Ainsi le diocèse de Vienne, non compris la ville épiscopale et sa banlieue, autrement dit les suburbs, était divisé en huit archiprêtres formant quatre archidiaconés. L'un de ces derniers, celui d'outre-Rhône, comprenait les archiprêtres d'Annonay et de Vaucance ou Quinlenas ; mais, par une de ces irrégularités si fréquentes alors, cet archidiaconé n'avait point d'archidiacre : il dépendait du doyen ou second dignitaire de l'église de Vienne ; et, au contraire, l'archidiaconé de Salmorenc, composé également de deux archiprêtres, n'avait point d'archiprêtre (1). Le diocèse de Mâcon, d'un autre côté, avait, de temps immémorial, quatre archiprêtres, non compris les suburbs, et à la tête de chacun de ces archiprêtres un archidiacre, sauf toutefois celui de Beauftu, qui n'en avait point, le quatrième archidiacre administrant les suburbs(3).

Dans le diocèse de Lyon, les choses étaient beaucoup plus régulières. Du xi^e siècle au moins au xvii^e, ce diocèse fut divisé en dix-huit archiprêtres, dont les noms ont varié quelquefois, mais dont les circonscriptions, quoique d'étendue fort inégale, n'ont que fort peu ou pas du tout changé. Quant

(1) De la Mure, *Mal. du dioc. de Lyon*, p. 128.

(2) Charvet, *Hist. de l'égl. de Vienne*, p. 157.

(3) *Curtut. de Savigny et d'Ainny*, p. 1044.